

Informations pratiques

L'équipe :

Educatrice spécialisée : Céline LAMBERT
07.71.17.10.34

Psychologue : Claire BOURY
07.71.08.28.22

Educatrice spécialisée : Clémentine DENIS
07.84.98.54.86

Directeur : Reyad BOUCHEBITA

Cheffe de service : Sandrine ROORYCK

Territoire d'intervention :

L'UMIA intervient sur tout le territoire de la MEL :



UMIA - SESSAD FacilitED
Centre Vauban, 199/201 rue Colbert
Bâtiment Ypres, 4ème étage
59000 Lille
umia@asrl.asso.fr
T : 03.20.17.90.57

Une histoire

3 décembre 1959, création de l'ASRL

L'Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) a pour objet :

- La création, la gestion et l'animation d'Établissements et d'Organismes Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux privés à but non lucratif, et d'Établissements et Services concourant à l'insertion sociale et professionnelle par le moyen d'activités commerciales.
- La participation à l'équipement sanitaire et social de la région.

Président : Monsieur Pierre LEMAIRE

Directeur général : Monsieur Bruno MASSE

Association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille.

Notre finalité

« Considérant les personnes actrices de leur propre vie, l'ASRL les accompagne avec bienveillance dans la construction de leur projet de vie et leur accès à une pleine citoyenneté. »

Nos valeurs

- Humanisme
- Engagement et action
- Solidarité

Les chiffres clés au 1er janvier 2021 :



ASRL

Centre Vauban - 199/201 rue Colbert
Bâtiment Ypres 4e étage
59000 Lille
T. 03 20 14 92 30

asrl.asso.fr

Support imprimé par l'ESAT Jemmapes Lamartine



UMIA FacilitED

Unité Mobile

Inclusion Autisme



POUR UNE INCLUSION RÉUSSIE :

**SENSIBILISER ET SOUTENIR LES
PROFESSIONNELS À L'ACCUEIL D'UN PUBLIC
AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME**

Découvrez l'UMIA (Unité Mobile Inclusion Autisme)

Ouverte en septembre 2020, l'UMIA est une unité expérimentale rattachée au Sessad FacilitED.

Ce dispositif est géré par l'Association d'Action Sociale et Médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL), autorisé et financé par l'Agence Régionale de Santé. Les interventions sont donc gratuites.

L'UMIA articule ses interventions en lien avec les dispositifs existants (CRA, PCPE, EMAS, Pôles Ressources Handicap, PIAL, RESPIR, D2IS...) et dans le cadre des orientations de la stratégie autisme.

Nos missions

Etre un appui technique pour :

- Favoriser les parcours inclusifs
- Prévenir les ruptures de prise en charge ou de parcours
- Rendre acteur les professionnels dans l'accompagnement d'un public TSA

Pour cela, notre action est multiple :

- Faire découvrir les particularités autistiques à travers une sensibilisation immersive Etayer les connaissances et le savoir-faire des équipes
- Apporter une expertise afin d'aider le professionnel à développer et exploiter au maximum les possibilités des personnes accueillies

Flashez le QR Code pour découvrir la vidéo de présentation de l'UMIA :



Comment ?

- Sensibilisation à l'autisme à travers la **SENSI BOX** (minimum 4h00).
- **Appui technique** sur le terrain (observation, outils spécifiques, analyse de pratique, adaptations, ...).
- **Intervention courte et ciblée.**

Déroulé de l'intervention :

- Prendre contact par mail à l'adresse suivante : umia@asrl.asso.fr
Un formulaire de demande d'intervention vous sera transmis en retour
- Renvoyer le formulaire rempli
- Premier contact par téléphone pour affiner la demande
- Signature d'une convention partenariale
- Planification et mise en place de l'intervention

De droite à gauche :
Céline Lambert,
Claire Boury et
Clémentine Denis
Equipe UMIA
FacilitED



Pour qui ?

L'UMIA intervient auprès de tout Professionnel ou structure accueillant des personnes **avec Trouble du Spectre Autistique suspecté ou avéré** :

- Etablissements spécialisés (ESMS)
- Milieu de la petite enfance
Milieu scolaire, général et professionnel
- Milieu social (MECS, Assistants familiaux, UTPAS,...)
- Milieu périscolaire (ALSH, association sportive, ...)
- Institutions publiques (mairie, RAM, PMI, ...)
- Milieu professionnel (milieu protégé, entreprise,...)

L'équipe de l'UMIA n'a pas vocation à intervenir directement auprès de l'enfant ou de l'adulte ni dans le milieu familial.

Toutefois, l'accord de la personne ou de son représentant légal est indispensable avant toute intervention d'appui technique